

Sauf mention contraire tous les champs sont obligatoires

> **NUMÉRO D'IDENTIFIANT :** _____

> **VOTRE IDENTITÉ** (Écrire en lettres majuscules et en noir)

Nom de naissance _____

Prénoms (souligner le prénom courant) _____

Nom du mari (s'il y a lieu) _____

Date de naissance : Jour [] [] Mois [] [] Année [] [] [] []

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ Email _____

> **VOTRE SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE**

☐ Célibataire ☐ Marié(e) depuis le [] [] [] [] [] [] ☐ Divorcé(e) depuis le [] [] [] [] [] []

☐ Autres situations (pacsé(e), en concubinage, séparé(e), veuf(ve))

Nom de votre conjoint(e) et/ou ex-conjoint(e) (nom de naissance) _____

Son prénom _____ Sa date de naissance : [] [] [] [] [] []

> **DATE D'EFFET DE VOTRE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

(voir au verso les conditions requises pour obtenir la liquidation de cette retraite)

☐ Je demande la mise en service de mes droits à partir du 1^{er} _____

☐ Je diffère l'entrée en jouissance de ma retraite professionnelle et je m'engage en conséquence à présenter ultérieurement une demande de retraite R.R.P.

> **ATTESTATION DE CESSATION D'ACTIVITÉ SALARIÉE DANS LA PROFESSION DE L'ASSURANCE**

Je soussigné, _____

certifie avoir cessé (ou devoir cesser) toute activité salariée auprès d'une société d'Assurances adhérente à la CREPSA le _____

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis. Je m'engage à informer la CREPSA de toute modification de ma situation.

> **DATE** _____

> **SIGNATURE**

Service de gestion CREPSA

Tour ALTO

1, Place Zaha Hadid

92062 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Téléphone : 01 59 24 31 06

CREPSA

INSTITUTION DE GESTION DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
RÉGIE PAR LE TITRE IV DU LIVRE IX DU CODE DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE

Dispositions en matière de Protection des données à caractère personnel

La SACRA (26, Boulevard Haussmann, 75311 PARIS CEDEX 09) et la CREPSA (4, place des saisons, 92400 Courbevoie) traitent, séparément ou conjointement, des données personnelles pour gérer le régime de retraite professionnel fermé du personnel des sociétés d'assurance (RRP fermé). Les finalités des traitements séparés sont la gestion administrative (relevant de la CREPSA) et la gestion financière (relevant de la SACRA) du RRP fermé. Les finalités des traitements conjoints qui relèvent des deux entités sont : la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, contre la fraude et contre la déshérence et la gestion de la qualité des données. Vous pouvez exercer les droits (droit d'accès, de rectification...) prévus par la loi Informatique et Libertés modifiée auprès du DPO de la CREPSA, TSA 60005, 92926 La Défense Cedex ou dpo@crepsa.fr ou, pour les traitements séparés relevant de la SACRA (gestion financière du RRP fermé) auprès du DPO de la SACRA : VIRTUALEGIS AARPI, 5 rue Jean-Baptiste Dumas, 75017 Paris ou dpo.sacra@virtua-legis.com.
Pour en savoir plus : <https://www.crepsa.fr/rgpd>

CONDITIONS REQUISES POUR OBTENIR LA LIQUIDATION DE LA RETRAITE PROFESSIONNELLE SERVIE PAR LA CREPSA

> 1 / SANS ABATTEMENT POUR ANTICIPATION SOUS RÉSERVES

- > d'être âgé de 65 ans
- > d'être âgé d'au moins 60 ans en ayant obtenu la liquidation de la Pension de la Sécurité sociale au taux plein au titre :
 - ⊗ de l'incapacité au travail
 - ⊗ d'ancien combattant prisonnier de guerre
 - ⊗ en application des dispositions de l'ordonnance 82-270 et de la loi 2003-775 du 21/08/2003 portant sur l'abaissement de l'âge de la retraite des assurés du régime général et du régime des assurances sociales agricoles.
- à condition de justifier en outre du bénéfice de la retraite Agirc-Arrco en application de l'accord national interprofessionnel du 4 février 1983 et des différents accords l'ayant prorogé jusqu'à ce jour.
- et de totaliser 34 ans 5 mois de services validés ou assimilés au regard du R.R.P. compte tenu de la majoration de 6 % de la durée des services validables (majoration applicable aux carrières d'au moins 27 ans validés par le Régime Professionnel).

*Les salariés répondant aux deux premières conditions susvisées mais pour lesquels la durée des services retenue est comprise entre **32 ans 6 mois et 34 ans 5 mois** (compte tenu de la majoration de 6 % évoquée ci-dessus) peuvent demander à bénéficier de leur retraite en acceptant un abattement pour anticipation réduit qui est déterminé en fonction de l'âge et de la durée des services validés ou assimilés au titre du **RRP**.*

> 2 / AVEC ABATTEMENT POUR ANTICIPATION

Entre 60 et 65 ans dès lors qu'aucune des conditions énumérées ci-dessus n'est remplie. Dans ce cas, la retraite est déterminée en tenant compte d'un abattement pour anticipation de 1 % par trimestre ou fraction de trimestre restant à courir jusqu'à l'âge normal de la retraite. Si l'anticipation est supérieure à 3 ans, la réduction est de 1,25 % pour chacun des trimestres d'anticipation situés au-delà de la troisième année.

> 3 / LORSQUE LE NOMBRE DE POINTS À SERVIR EST INFÉRIEUR À 50 POINTS

Il est attribué un versement unique et définitif calculé ainsi :
Valeur annuelle du Point x 8 x nombre de points.

> 4 / PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- > La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte ou passeport)
- > Un relevé d'identité bancaire à vos nom et prénom personnel, avec logo de la banque, et, en cas de compte joint si vos nom et prénom n'y figurent pas, une attestation sur l'honneur manuelle, datée et signée, précisant que vous êtes bien vous aussi titulaire de ce compte
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de fournisseur d'énergie, de téléphone, certificat de présence en maison de retraite ou quittance de loyer) à vos nom et prénom personnel et, en cas de justificatif au nom d'un tiers, une attestation d'hébergement sur l'honneur manuelle, datée et signée par l'hébergeur, avec la pièce d'identité de l'hébergeur
- > Votre acte de naissance intégral de moins de 3 mois avec mentions marginales
- > Si vous avez moins de 65 ans fournir également :
 - ⊗ Vos notifications de retraites de base (CNAV ou MSA) et complémentaire (progressive et/ou définitive Agirc-Arrco)
 - ⊗ Relevé de compte émanant du régime de base indiquant le nombre de trimestres retenus
 - ⊗ Relevé de carrière et décompte de paiement Agirc-Arrco
- > En vue d'une exonération partielle ou totale de prélèvements sociaux sur votre retraite :
deux derniers avis d'imposition - justificatif de domiciliation en Alsace-Moselle ou à l'étranger